

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints – Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Judith MONTAUBAN, M. Antoine SANTOS, M. Olivier LE GUYADER, Mme Jacqueline BLAIN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Cyril DROUIN, Mme Isabelle LACREUSE, M. Pascal BROCHARD, Marie-José MORICE BOU SALA, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : M. Pascal BINET qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVE
Mme Laëtitia CAMUS qui donne pouvoir à Mme Christelle BRILLAUD
M. Patrick PERDRIAU qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE

Date de la convocation : 06/10/2022

Mme Jacqueline BLAIN est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2022-10/04

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE 2022 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de versement de fonds de concours entre la Communauté de communes et les communes membres pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes a décidé de répartir entre les communes, pour la période 2021-2022, une enveloppe de fonds de concours de 1 400 000 € dont 141 304.00 € attribué à la Commune des Brouzils.

Elle ajoute que compte tenu des règles d'application des fonds de concours (le montant du fond de concours ne peut excéder la part du financement assuré par la commune + la somme des subventions ne peut excéder 80% du coût du projet).

Elle propose de solliciter l'attribution d'un fond de concours de 31 304.00 € pour le financement du programme voirie 2022.

Le Plan de financement du projet est le suivant :

Réhabilitation des Dépendances du Prieuré			
Dépenses TTC		Recettes	
Travaux	116 443.68 €	Fonds de concours (Com-Com)	31 304.00 €
		FCTVA	19 101.42 €
		Autofinancement (Commune)	66 038.26 €
TOTAL	116 443.68 €	TOTAL	116 443.68 €

Montant à charge de la commune = 66 038.26 €

Montant sollicité au fonds de concours = 31 304.00 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident d'autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours de la Communauté de Communes de St Fulgent-Les Essarts pour cette opération à hauteur de 31 304.00 € et à signer tout document lié à cette demande de subvention.

Fait et délibéré aux BROUZILS, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Jacqueline BLAIN



LE MAIRE,
Emilie DUPREY

